

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

Ministère de la Famille de la Sécurité Alimentaire de
l'Entreprenariat Féminin de la Micro Finance et de
la Petite Enfance



MFSAEFMPE

**INITIATIVE NATIONALE POUR LA
PROTECTION SOCIALE DES GROUPES
VULNERABLES INPS "SUQALI JABOOT"**

I. Contexte et justification

- Le Gouvernement du Sénégal a réalisé d'importants progrès dans le domaine des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et de la lutte contre la pauvreté malgré la crise économique internationale avec ses conséquences dévastatrices sur les conditions de vie des populations, principalement les Groupes vulnérables avec notamment la flambée des prix des produits alimentaires, du carburant et du gaz.
- Devant l'ampleur des charges sur le budget national, d'importantes réformes ont été entreprises par l'Etat en fin 2008 avec la suppression des taxes d'exonérations fiscales et l'arrêt de la subvention sur le riz et autres produits de base (lait, sucre, huile, etc.) représentant un coût excessivement élevé pour l'Etat (3 à 4% du PIB) **sans aucune garantie d'un ciblage efficace et en faveur des Groupes vulnérables**
- Le diagnostic réalisé durant le processus participatif du DSRP I sur les causes et déterminants de la pauvreté, avait mis en évidence la faiblesse, voire l'absence de protection sociale et de mécanismes de gestion des risques comme un des facteurs de basculement des ménages dans la pauvreté. Ces risques sont liés aux facteurs de vulnérabilité qui sont à la fois économiques, environnementaux, naturels, voire politiques.
- Par ailleurs, le rapport de la Revue du DSRP2 a noté, malgré les efforts consentis, la faiblesse des ressources mobilisées pour la protection sociale des groupes vulnérables, l'absence de nouveaux programmes stratégiques, la non mise en œuvre des lignes d'actions ciblées dans la matrice des mesures du DSRP et l'absence de ressources financières.
- Face à cette situation, le Chef de l'Etat, Son Excellence Maître Abdoulaye WADE, a réaffirmé, lors de l'ouverture des assises nationales de l'action sociale, tenues en Août 2008, l'impérieuse nécessité de procéder à l'extension de la protection sociale au profit des couches les plus vulnérables de la population, à travers un système de solidarité à la base d'une part, et de développement de stratégies d'autonomisation des familles et des communautés, d'autre part.
- A cet effet, le Ministère de la Famille, de la Sécurité Alimentaire, de l'Entreprenariat Féminin, de la Micro Finance et de la Petite Enfance qui a pour missions, entre autres, de préparer et mettre en œuvre la politique définie par le Chef de l'Etat en matière de politique familiale, de politique pour l'équité et l'égalité entre les sexes, de protection et de promotion des groupes vulnérables, a mis en place, à travers le cadre de dépenses sectorielles à moyen termes, des projets et programmes pour renforcer les mécanismes de transfert direct de ressources aux groupes vulnérables, améliorer l'accès aux services sociaux de base et aux opportunités de création de richesses, afin de leur garantir une pleine jouissance de leurs droits et actifs économiques.

- Tout ce dispositif, mis en place, s'inscrit parfaitement dans le cadre des orientations du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté et de la Stratégie Nationale de Protection Sociale.

De façon plus spécifique, ladite stratégie vise à :

- garantir l'accès équitable aux services sociaux de base ;
 - augmenter l'accès aux instruments de gestion de risques et au système de protection sociale notamment à travers les mutuelles de santé ;
 - améliorer le ciblage, le suivi et l'évaluation des actions dirigées vers les groupes vulnérables ;
 - garantir des revenus aux personnes en difficulté et groupes vulnérables ;
 - renforcer les mécanismes de transfert direct des ressources publiques aux groupes vulnérables.
- Le Ministère de la Famille, de la Sécurité Alimentaire, de l'Entreprenariat Féminin, de la Micro Finance et de la Petite Enfance, conscient de l'urgence des réponses à apporter à la demande sociale des populations exposées à la précarité, à la vulnérabilité, à l'exclusion sociale et aux chocs économiques et naturels, a décidé de procéder, sans délai, à un réajustement social, à travers un nouveau programme intitulé Initiative Nationale pour la Protection Sociale des Groupes Vulnérables « INPS », en wolof « SUQALI JABOOT »

II. Vision et Objectifs de l'Initiative Nationale SUQALI JABOOT

2.1 Vision de l'INPS

La vision qui sous-tend l'Initiative Nationale SUQALI JABOOT épouse celle du DSRP qui s'appuie sur une philosophie partagée par tous les sénégalais et sénégalaises, basée sur des valeurs séculaires qui :

- (i) sacralisent le travail considéré comme la première forme de liberté et le moyen de réalisation personnelle pour s'affranchir de la pauvreté
- (ii) **élèvent la solidarité au rang de paradigme de développement**
- (iii) et considèrent enfin la paix et la sécurité humaine comme préalables à tout développement.

Cette vision établit un fort lien entre la **croissance et l'obligation de solidarité** dans une même finalité de développement humain global. Cette axiomatique de la solidarité qui place le renforcement du capital social, ceux du capital économique et du capital humain comme devant aller de pair constitue également les fondements des options partagées sur le plan international de démocratie et de justice sociale traduites dans les OMD et le NEPAD.

2.1. Objectifs

- 2.1.1 **Objectif global** : Contribuer à la réduction de la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale à travers une approche globale intégrée et décentralisée de Protection sociale des groupes

Au niveau local :

- L'autorité administrative
- Le chef de village ou chef de quartier
- Les élus locaux
- L'APDC
- Les conseils de village ou de quartier
- Les représentants des bénéficiaires ou OCB
- Les personnes ressources

Son rôle sera de :

- Assurer le suivi-évaluation participatif des différents micro projets et sous projets financés par les Programmes et Projets du Ministère;
- Participer au Programme de renforcement des capacités ;
- Jouer le rôle de médiateur social

Il se réunit au mois une fois par mois ou chaque fois que de besoin

Le dispositif de mise en œuvre de l'initiative sera articulé autour des organes prévus dans l'exécution des activités des projets et programmes du ministère

2. Rôles et responsabilité des SDA et des collectivités locales

2.1. Les Services Déconcentrés de l'Administration (SDA)

- Participent au ciblage des localités et des OCB ;
- Apportent un appui si nécessaire aux OCB pour la réalisation de leurs MP ou SP ;
- Donnent un avis technique sur les demandes de MP ou SP avant leur soumission et aident au besoin à leur reformulation ;
- S'assurent de la cohérence des MP ou SP avec les politiques nationales (DSRP, OMD, SNPS, Genre) ;
- Participent aux travaux du comité technique d'évaluation (CTE)

2.2. Les Collectivités Locales (CL)

- Participent aux activités d'information, d'animation et de mobilisation sociale des populations ;
- Donnent un avis technique sur les MP et sur les SP avant soumission pour éviter des duplications inutiles.

V. Mise en œuvre opérationnelle de SUQALI JABOOT

- **L'initiative qui constitue un ensemble d'interventions directes en faveur des cibles du Ministère est opérationnalisée par les programmes et projets en cours ou nouveaux**

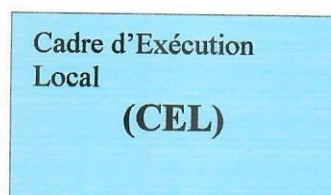
- A cet effet, les noyaux de base seraient constitués des familles ou des OCB, GIE et autres groupements. Les idées de projets ou les initiatives familiales ou collectives (OCB) porteuses du label SUQALI JABOOT sont par essence, l'expression d'un libre consentement mais dont l'opérationnalisation ne trouve sa légitimité programmatique qu'à travers une adhésion réelle aux valeurs, critères et philosophie qui fondent l'INPS à savoir : leadership, autonomisation économique, solidarité active, culte du travail, bien être familial et social.

Il y a lieu à ce niveau de mettre l'accent sur le système du Réseautage thématique, sectoriel ou zonal (appartenant à une même ère géographique, ou par filières). (Exemple : Réseau SUQALI JABOOT des femmes teinturières ou transformatrices de produits halieutiques etc...). Compte tenu de l'expérience négativement chargée des structures fédératives nationales des femmes souvent accaparées par une élite au détriment des instances locales, il n'est pas souhaitable de reproduire de tels schémas.

Le Modèle d'organisation proposé est bâti sur **une dynamique de décentralisation intégrale et de responsabilisation** des populations membres du SUQALI JABOOT à la base.

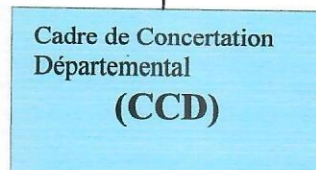
Schéma proposé

Niveau local : identification,
Sélection des APDC
Identification, exécution et suivi
des MP et SP
Renforcement des capacités
Médiation sociale



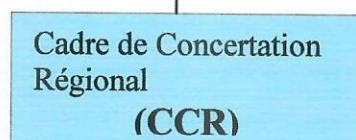
Niveau départemental

Missions : planifier, suivre
et évaluer l'exécution des
activités



Niveau Régional

Missions : coordination
et harmonisation des
interventions



- **Niveau National :** Il n'est pas prévu de structures SUQALI JABOOT en termes de structures fédératives. Mais les unités SUQALI JABOOT peuvent bien exister dans les capitales régionales ou nationales.

Un « MOD » d'appui au développement communautaire et à la mise en œuvre de la SADEC et de la stratégie de communication sera recruté par l'Etat et ses partenaires Financiers

VI. Dispositif de ciblage, de gestion et de suivi-évaluation

6.1. Ciblage

- Le ciblage des APDC se fera sur la base du découpage administratif centré sur l'arrondissement subdivisé en 5 zones constituées de villages homogènes. Chaque zone sera supervisée par un APDC. En moyen, il est prévu 5 APDC par arrondissement en milieu rural.
- En milieu urbain, il est prévu un APDC par commune d'arrondissement et un APDC par quartier dans les autres communes.
- Les MP et SP seront identifiés et sélectionnés selon les manuels de procédures opérationnelles des différents projets et programmes qui doivent tenir de la vision de l'initiative

Le ciblage se fera sous forme géographique, communautaire et catégoriel.
Toutefois, le ciblage géographique de l'initiative couvrira l'ensemble du territoire conformément aux missions du ministère.

6.2. La coordination de l'initiative

La coordination de l'initiative (CI) au niveau national sera assurée par un comité de pilotage placé sous la tutelle du Ministère de la Famille de la Sécurité Alimentaire, de l'Entreprenariat Féminin, de la Micro Finance et de la Petite Enfance et composé :

- Cabinet et conseillers techniques
- Directions et autres services,
- Projets et Programmes,
- Les organisations faitières de la société civile,
- Les partenaires techniques et financiers du secteur,
- Les élus

Le comité de pilotage présidé par le Ministère de tutelle se réunit 2 fois par an pour approuver les projets et programmes, le Plan de travail et dégager les orientations stratégiques nécessaires.

Il s'appuiera sur des cadres ou plate formes techniques et thématiques qui devront se réunir au moins une fois tous les trois mois pour soumettre à l'attention du Ministre, des rapports sur l'état d'exécution des activités menées.

6.3. Le dispositif de suivi-évaluation

Il sera mis en place un dispositif de suivi-évaluation participatif avec un portail informatisé doté de supports de communication.

La SADEC intégrera le SSE participatif en responsabilisant les communautés de base et les agents des SDA dans la collecte et l'exploitation des données sur la base d'Indicateurs prenant en compte les connaissances traditionnelles des communautés de base en la matière.

VII. Coût de l'initiative

L'initiative constitue une approche globale intégrée décentralisée et participative dont l'impact sur les conditions de vie des Groupes vulnérables doit être visible, pérenne et durable. Elle s'inscrit dans une dynamique de changement d'échelle dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et la protection sociale des groupes vulnérables. Elle prend en compte les options stratégiques du Ministère en matière d'autonomisation des familles et des organisations communautaires de base, dans une **perspective d'équité et d'égalité de genre et de gestion axée sur les résultats**.

Dès lors, et au regard des attentes en matière de demande sociale et vu les GAP de financement identifiés dans le cadre de la dernière revue du DSRP2, couvrant l'année 2008, une enveloppe de 30.000.000.000 F CFA.

A cet effet, il est attendu une contribution de dix milliards (10.000.000.000) de l'Etat et vingt milliards (20.000.000.000) des partenaires techniques et financiers sur une période de quatre ans.

ANNEXES

ANNEXE1 : CADRE LOGIQUE (à finaliser)

Résultats ou Produits	Actions	Indicateurs	Coût	Périodicité	Hypothèses/risques
Un dispositif efficace de prise en charge des groupes vulnérables est mis en place	- Rencontres de partage sur la note conceptuelle (vision et stratégie de mise en œuvre) - Campagnes d'information et de communication - Mise en place du cadre institutionnel de l'Initiative - Lancement des activités de coordination et d'exécution de l'Initiative				
Les capacités techniques des groupes vulnérables, des acteurs et partenaires institutionnels à la base sont renforcées.					
L'accès des cibles aux services sociaux de base est Assuré					
L'allocation de ressources financières en faveur des cibles est effective pour mieux faire face aux chocs économiques					
Un système de suivi évaluation est mis en place					

ANNEXE 2 : BUDGET DETAILLE

ACTIVITES	2009	2010	2011	2012	TOTAL
Démarrage					
Appui logistique au cadre de concertation régional	3.500.000 (250.000X14)	7.000.000 (500.000X14)	7.000.000 (500.000X14)	7.000.000 (500.000X14)	24.500.000
Cadre de concertation départemental	22.000.000	44.000.000 (1.000.000X44)	44.000.000	44.000.000	198.000.000
Cadre d'exécution local APDC					

ANNEXE 6 : DISPOSITIF DE SUPERVISION DE SUIVI ET D'EVALUATION PARTICIPATIVE

Le présent cadre de référence sert à faciliter la mise en place du dispositif de suivi-évaluation participatif dans le cadre de l'initiative nationale de protection sociale. Il présente de façon succincte les fondements et justifications d'un tel dispositif, montre son importance dans le contexte actuel de rationalisation des interventions et expose les modalités de mise en œuvre du système.

I- Contexte et justifications

Le Ministère de la Famille, de la Sécurité Alimentaire, de l'Entreprenariat Féminin, de la Micro finance et de la Petite Enfance, dans un souci de transparence et de quête de performance de sa politique de protection sociale souhaite mettre en œuvre « une Initiative Nationale de Protection Sociale » pour rationaliser les différentes interventions du Ministère en matière de protection sociale. Il s'agira, principalement, de veiller à ce que les initiatives aillent directement aux bénéficiaires.

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'élaboration et la définition des modalités de mise en œuvre d'un dispositif de suivi-évaluation pour tester l'effet de ses actions entreprises sur les problèmes de précarité et de qualité de vie des populations cibles.

Un des principes fondamentaux du dispositif de suivi-évaluation qui sera mis en place consiste en ce que son élaboration, sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation seront basés sur un processus participatif lequel fournira à chaque acteur l'opportunité de jouer un rôle actif dans la mise en œuvre de l'initiative nationale de protection sociale : le dispositif sera un processus permanent de dialogue et de concertation entre toutes les parties prenantes, basé sur un système d'informations pertinentes.

Le dispositif devra rendre compte de l'évolution dans le temps et dans l'espace de critères de performance qui permettent d'informer les autorités, les partenaires techniques et financiers et la population en général sur l'efficacité, l'efficacé et l'impact des interventions à travers les différents programmes et projets en cours.

Il se situe dans une perspective à la fois horizontale et verticale. La perspective horizontale permet de mesurer à un niveau de concentration donné (région, département, communauté rurale..) l'évolution de certains indicateurs clé pour permettre la prise de décision à ce niveau. La perspective verticale permet, au niveau national, de mesurer l'évolution d'indicateurs clé à différents échelons de déconcentration.

II- Cadre conceptuel

Le Suivi Évaluation participatif diffère des approches plus conventionnelles en la matière par le fait qu'il cherche à faire participer plus activement les principales parties prenantes d'un projet à la réflexion sur l'avancement de leur projet et à l'évaluation de cet avancement et, plus particulièrement, à l'obtention de résultats.

2.1 Définition du Suivi-Evaluation Participatif

Le Suivi Evaluation Participatif est le processus par lequel les principaux acteurs (généralement les communautés à la base ou les bénéficiaires du programme) prennent une part centrale dans la définition des objectifs du suivi évaluation, le choix des indicateurs, le choix et l'application des outils de collecte des informations, leur interprétation, l'identification et la mise en œuvre des actions de changement nécessaires.

2.2 Les Principes directeurs du dispositif

Le suivi évaluation participatif reposera sur cinq principes clés :

- **la participation** : c'est-à-dire un processus ouvert afin d'inclure les acteurs les plus concernés par les initiatives, dans le cadre de projet ou programme, (généralement les bénéficiaires) et permettant une analyse collective des données et des informations ;
- **la négociation** : le caractère inclusif de la démarche de suivi évaluation participatif implique la négociation entre les acteurs pour s'accorder sur ce qui doit être suivi et évalué, comment et quand les données seront collectées et analysées, leur interprétation, comment les résultats seront diffusés et comment les actions seront entreprises.
- **l'apprentissage** : le processus de négociation conduit à l'apprentissage qui devient la base de la performance et de toute action corrective, c'est-à-dire basée sur les leçons tirées des actions réalisées ;
- **la flexibilité** : dans la mesure où le nombre, le rôle et les compétences des acteurs, ainsi que l'environnement externe et d'autres facteurs changent dans le temps.
- **l'accessibilité** : vu le taux élevé d'analphabétisme enregistré chez la population cible, le choix des outils et méthodes doit tenir compte de cette situation afin que les populations puissent avoir accès aux informations produites.

III- Objet du dispositif de Suivi-Evaluation Participatif

3.1 Les Objectifs

Le dispositif de Suivi-Evaluation Participatif qui sera mise en place se fixe les objectifs suivants :

- promouvoir la culture d'évaluation et de contrôle ;
- mesurer et améliorer la pertinence, l'efficacité et l'efficience des initiatives de protection sociale à travers les projets et programmes mis en œuvre ;
- renforcer le sentiment d'appropriation des programmes par les populations et contribuer en même temps à renforcer leur participation dans la recherche des meilleures solutions aux problèmes ;
- diversifier, renforcer et développer les capacités en suivi évaluation de tous les acteurs y compris les populations.

3.2 Les questions fondamentales du Suivi-Evaluation Participatif

L'objet de l'évaluation dans le suivi-évaluation participatif consistera plus précisément mais non exclusivement à rendre compte de la progression de l'atteinte des résultats relativement aux extrants et aux impacts, en répondant aux 5 questions fondamentales suivantes :

1. Avons-nous accompli ce que nous avons prévu de faire ?
2. Qu'avons-nous appris sur ce qui marche et sur ce qui ne marche pas?
3. Avons-nous fait œuvre utile?
4. Que changerions-nous si c'était à refaire?
5. Et après? Comment comptons-nous utiliser les résultats de l'évaluation dans un but d'apprentissage continu?

La stratégie de suivi-évaluation de l'INPS sera assurée selon les critères de gestion axée sur les résultats sur la base des supports constitués par le **cadre logique et le plan de travail annuel** (voir annexe : à compléter par la CSO/PLCP). L'initiative sera articulée aux principaux systèmes d'information utilisés par le CDMT.

IV- Stratégie de mise en œuvre du dispositif

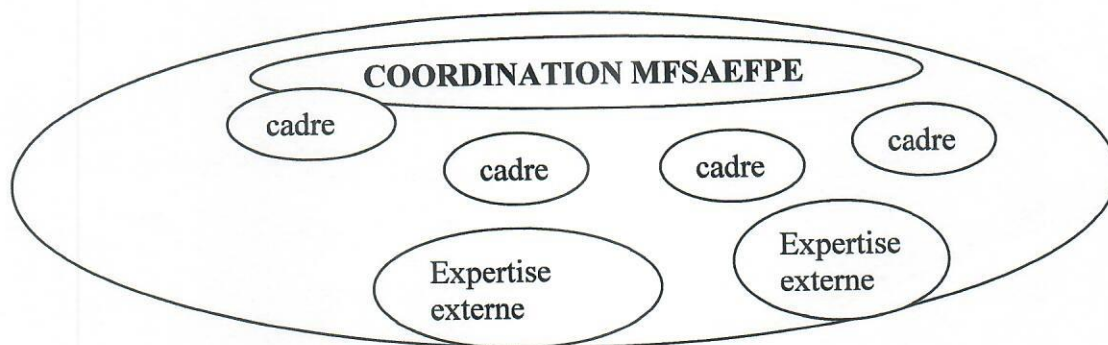
Dans le souci de prendre en considération l'ensemble des acteurs de ce programme et à tous les niveaux d'intervention, le dispositif sera mis en œuvre selon :

- une approche institutionnelle, par la mise en place d'un Comité national de suivi évaluation, à travers la Coordination qui coordonne l'ensemble des activités dans les autres niveaux déconcentrés,
- et une approche communautaire, à travers la constitution de comités locaux de suivi évaluation participatif à chaque niveau déconcentré (régional, départemental, communauté rurale) qui piloteront les sous comités de suivi-évaluation qui seront mis en place pour chaque projet éligible.

4.1 Plateforme Institutionnelle

On distingue 4 niveaux de coordination, unis par un lien hiérarchique mais fonctionnel.

4.1.1 Niveau National



- Supervision par le ministère, avec la mise en œuvre par l'approche sectorielle utilisant les cadres déjà existants mais qui seront réactualisés.
- Orientation, contrôle et impulsion
- Mission conjointe tous les 6 mois conduisant à un rapport de revue
- Mission ponctuelle en fonction de l'exploitation des rapports
- Production de rapport annuel
- Cadre de concertation annuel avec les partenaires techniques et financiers
- Atelier national de partage (rapport national, autoévaluation assistée des bénéficiaires).

4.1.2 Niveau Régional

- Suivi de la mise en œuvre
- Suivi des recommandations du niveau national, il sera bimensuel
- Analyse et prise en compte des informations fournies par le niveau départemental
- Revue conjointe entre le niveau départemental et régional à mi parcours.

4.1.3 Niveau Départemental

- Suivi de la mise en œuvre
- Suivi des recommandations du niveau national, et régional
- Décalage des dates avec le niveau régional pour permettre une bonne remontée des informations
- Revue conjointe entre le niveau départemental et régional à mi parcours.

4.1.4 Niveau Communauté Rurale

Le développement local participatif étant sous la responsabilité des collectivités locales, le P.C.R. est incontournable. Cependant, il y a lieu de définir clairement les acteurs et leurs responsabilités, à ce niveau.

4.2 Plateforme Communautaire

- Suivi participatif (trimestriel)
- Autoévaluation assistée (annuelle)
- Revue à mi-parcours

4.3 Stratégie

- Participation/ partenariat
- Responsabilisation/gender
- Catégorielle
- Gestion Axée sur les Résultats
- Décentralisation

4.4 Acteurs

- Bénéficiaires directs

- Relais APCD
- Conseils de quartier/Comités villageois

4.5 Missions

- Expression des besoins, mise en œuvre, suivi, auto-évaluation, rapports d'activités (tous les 15 jours)
- Identification et évaluation des besoins, suivi et accompagnement, mobilisation, animation, formation (rapport d'activités mensuel/suivi mensuel)
- Médiation sociale, orientation, arbitrage, ciblage, impulsion

4.6 Fiche de collecte

Pour mieux harmoniser ce travail, une fiche de collecte standardisée sera conçue pour les niveaux régional, départemental et communautaire. Elle devra renseigner sur :

- Quelles sont les informations à collecter?
- Quelles sont les sources?
- comment les collecter?
- Quels sont les axes d'analyse,
- Quelle est la périodicité

Elle sera élaborée à partir des activités du plan d'action des activités prévues et du chronogramme

NB : Pour les fiches de supervision, elles seront élaborées par les différents cadres et dégageront les grandes tendances des programmes mis en œuvre au bénéfice des cibles visées.

PJ :

1. Dispositif de suivi de la mise en œuvre de l'INPS
2. Plan de travail annuel

1. DISPOSITIF DE SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE DE L'INPS

(À compléter par la CSO/PLCP)

Résultats attendus	Indicateurs	Base de données	Cibles	Sources de vérification	Risques ou hypothèses	Résultats obtenus	Mesures correctives
Objectif global							
OG : Contribuer à la réduction de la pauvreté, la vulnérabilité et l'exclusion sociale à travers une approche globale intégrée et décentralisée de Protection sociale des groupes vulnérables (enfants, femmes, personnes âgées, handicapés, familles, jeunes, communautés)							
L'accès des groupes aux services Sociaux de base, aux actifs économiques et à la pleine jouissance de leur droit est assuré							
Objectifs spécifiques							
OS1 : Mettre en place un dispositif communautaire de base pour accroître l'efficacité de la prise en charge de la demande sociale par	un dispositif communautaire de base pour accroître l'efficacité de la prise en charge de la						

un encadrement de proximité des groupes vulnérables	demande sociale est mis en place et fonctionnel							
OS2 : Renforcer les capacités techniques des groupes vulnérables, des acteurs et partenaires institutionnels à la base	Les capacités techniques des groupes vulnérables, des acteurs et partenaires institutionnels à la base sont renforcées	- Nombre de personnes vulnérables dont les capacités techniques sont renforcées ; - Nombre d'acteurs dont les capacités techniques sont renforcées ; - Nombre de partenaires institutionnels dont les capacités techniques sont renforcées						

OS3 : Favoriser l'accès des Groupes vulnérables à des dispositifs de prévention et de réponses aux chocs économiques et naturels	L'accès des groupes vulnérables à des dispositifs de prévention et de réponses aux chocs économiques et naturels est assuré	- Nombre de personnes vulnérables bénéficiaires							
OS4 : Améliorer l'accès des Groupes vulnérables aux infrastructures et services sociaux de base	L'accès des Groupes vulnérables aux infrastructures et services sociaux de base est amélioré	- Nombre de personnes vulnérables bénéficiaires							
OS5 : Favoriser l'accès des groupes vulnérables aux actifs économiques à travers des transferts monétaires et produits financiers directs	L'accès des groupes vulnérables aux actifs et à la pleine jouissance de leur droit est assuré	- Nombre de personnes vulnérables bénéficiaires							

OS6 : Assurer le suivi évaluation des projets sociaux à l'échelle communautaire	Le suivi évaluation des projets sociaux est participatif et assuré à l'échelle communautaire								
Activités : Activités à dérouler pour chaque OS, (à compléter par la CSO/PLCP)									
Intrants : - Ressources humaines - Ressources matérielles - Ressources financière									

2. PLAN DE TRAVAIL ANNUEL EN 2009

(À compléter par la CSO/PLCP)

Année 2014															
Activités	Indicateurs	Responsables	Echéancier de réalisation des résultats												Budget
			J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	
OS1 : Mettre en place un dispositif communautaire de base pour accroître l'efficacité de la prise en charge de la demande sociale par un encadrement de proximité des groupes vulnérables															
Activité 1.1															
Activité 1.n.															
OS2 : Renforcer les capacités techniques des groupes vulnérables, des acteurs et partenaires institutionnels à la base															
Activité 2.1															
Activité 2.n.															
OS3 : Favoriser l'accès des Groupes vulnérables à des dispositifs de prévention et de réponses aux chocs économiques et naturels															
Activité 3.1															
Activité 3.n.															
OS4 : Améliorer l'accès des Groupes vulnérables aux infrastructures et services sociaux de base															
Activité 4.1															
Activité 4.n.															
OS5 : Favoriser l'accès des groupes vulnérables aux actifs économiques à travers des transferts monétaires et produits financiers directs															
Activité 5.1															
Activité 5.n.															
OS6 : Assurer le suivi évaluation des projets sociaux à l'échelle communautaire															
Activité 6.1															
Activité 6.n.															